





Chiffres clés dans l'académie de Bordeaux 4
Une rentrée pas comme les autres : faire face à la situation sanitaire avec sérénité et efficacité 6

1

AU PLUS PRÈS DES ÉLÈVES

01	Accompagner les élèves tout l'été pour préparer la rentrée	12
02	Évaluer les besoins des élèves	14
03	Donner les moyens d'agir	16
04	Une Éducation prioritaire	18
05	Répondre aux besoins des élèves	20
06	Prévenir et lutter contre le décrochage scolaire	22
07	Accueillir l'ensemble des élèves en situation de handicap	24
80	Préparer les élèves à leur avenir	26
09	Préparer les élèves à leur avenir	30

AU PLUS PRÈS DES PERSONNELS

10	Parachever la GRH de proximité	34
11	Mieux former les professeurs	36
12	Favoriser la mobilité internationale des professeurs	
	et des personnels administratifs	38

3

AU PLUS PRÈS DES TERRITOIRES ET DES FAMILLES

13	Respecter autrui et s'engager pour la République	42
14	Construire l'école et l'établissement durable	44
15	Développer le numérique éducatif	46
16	Assurer la sécurité des élèves	48
17	Étendre les campus et métiers des qualifications	49

LA RÉGION ACADÉMIQUE DE NOUVELLE-AQUITAINE

Présentation de la région académique	51
Chiffres clés	53

CHIFFRES CLÉS DANS L'ACADÉMIE DE BORDEAUX



Les élèves

734 710

élèves et étudiants

population scolarisée public et privé (1)

306 605 élèves du premier degré

271 134 élèves du second degré

dont **162 178** collégiens et **77 298** lycéens (dont **30 334** lycéens professionnels)

20 327 apprentis (au 31/12/2019)

136 643 étudiants dans le supérieur



Les établissement scolaires

3 204

écoles et établissements du second degré publics et privés (2)

dont **52 700** écoles et établissements du second degré public

2 658 écoles

349 collèges

197 lycées et Erea*

dont **83** lycées qui accueillent des lycéens professionnels

* Erea : établissement régional d'enseignement adapté



Les enseignants

47 827

agents de l'éducation nationale enseignent à des élèves des premier et second degrés.



Les diplômes (3)

89,7%

Taux de réussite au **diplôme national du brevet** (DNB)

96,5%

Taux de réussite au baccalauréat

- (1) Prévision rentrée 2019
- (2) Rentrée 2018
- (3) Session 2020
- (4) Dépenses prévisionnelles 2020



Budget académique (4)

3,2 milliards d'euros dont 95% consacrés à la rémunération des personnels

Budget réparti en 5 programmes

295 millions

d'euros

pour l'enseignement privé

1004 millions

d'euros

pour le 1^{er} degré public

1568 millions

d'euros

pour le 2nd degré public

71 millions

d'euros

pour le soutien de la politique de l'Éducation nationale

221 millions

d'euros

pour la vie de l'élève

COVID-19

UNE RENTRÉE PAS COMME LES AUTRES : FAIRE FACE À LA SITUATION SANITAIRE AVEC SÉRÉNITÉ ET EFFICACITÉ

L'année scolaire 2019-2020 a été marquée par la fermeture, inédite dans notre histoire, des écoles et des établissements scolaires dans le contexte de la situation sanitaire liée à la Covid-19. Le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports a fait preuve, grâce à la mobilisation de l'ensemble de ses personnels, d'une exceptionnelle capacité d'adaptation et a permis la mise en place d'une continuité pédagogique immédiate et durable.

Cette continuité pédagogique assurée par les professeurs s'est appuyée sur **une large palette d'outils**, parmi les plus larges du monde, proposés par le ministère en lien avec ses partenaires :

- dès l'apparition des premiers « clusters », la plateforme du Cned, Ma classe à la maison, a été activée. Les ressources pédagogiques de cette plateforme, conçue pendant l'hiver 2019-2020, ont été utilisées par plus de deux millions de familles ;
- les classes virtuelles proposées dans le cadre de ce service non exclusif ont été utilisées par plus de 500 000 professeurs (soit les deux tiers des professeurs). Avant le déconfinement, plus de 3 millions d'élèves bénéficiaient chaque jour, par ce biais, d'une ou plusieurs classes virtuelles ;
- une attention toute particulière a été portée aux élèves en situation de « rupture numérique » : outre la distribution de matériels informatiques par l'éducation nationale ou ses partenaires, et l'envoi de documents par les écoles, collèges et lycées, le ministère a mis en place un partenariat avec La Poste qui a permis d'envoyer plus de 330 000 devoirs, dont plus de 43 000 dans les collectivités d'outre-mer, à plus de 41 000 élèves ;
- en lien continu avec le ministère, la chaîne de télévision France 4 a considérablement développé son offre éducative avec **l'émission La maison Lumni**. Au total, ce sont plus de 700 cours qui ont été élaborés par des professeurs de l'éducation nationale et diffusés, recueillant jusqu'à 1 million de téléspectateurs.

L'opération Nation apprenante a par ailleurs conduit à une très forte mobilisation des chaînes de radio, télévision et des organes de presse afin que l'ensemble des élèves et des familles intéressées puissent accéder à des émissions culturelles, des cours, des exercices, etc. ;

— enfin, plusieurs milliers d'écoles et de collèges ont bénéficié de la mise en place, dans le cadre d'une convention conclue entre les collectivités et les services départementaux de l'éducation nationale, du dispositif 2S2C (sport, santé, culture, civisme). L'objectif était de permettre l'accueil, par des personnels des collectivités, des élèves qui ne pouvaient pas être accueillis par leur professeur compte tenu des contraintes sanitaires, et d'offrir à ces élèves des activités diverses et stimulantes.

C'est ce large spectre d'outils et de ressources, renforcé par le très fort engagement de l'institution et de ses personnels, qui a permis d'assurer une continuité pédagogique de qualité, appréciée par les élèves, les parents et les professeurs¹.

Assurément, les apprentissages effectués pendant cette période devront être consolidés. En outre, les efforts de tous n'ont pu éviter la perte de contact d'un certain nombre d'élèves avec l'institution, dans des proportions variables en fonction des âges et des filières (4 à 5 % des élèves au niveau national). Enfin, la situation sanitaire en cette rentrée pourrait connaître des évolutions sur tout ou partie du territoire qui impliqueraient localement un renforcement des règles sanitaires, voire la fermeture temporaire d'écoles, de collèges ou de lycées.

Sur le plan pédagogique, des dispositifs exceptionnels ont ainsi été mis en place afin d'assurer plus que jamais notre mission en cette rentrée 2020. Construits sur la base de l'expérience de ces derniers mois, ces dispositifs répondent à deux objectifs : renforcer l'accompagnement personnalisé et maintenir le lien avec l'École quel que soit le contexte sanitaire.

Renforcer l'accompagnement pédagogique

- Tout sera mis en œuvre pour consolider les apprentissages et réduire les inégalités que la période de confinement aurait pu creuser. Pour cela, des objectifs pédagogiques, destinés à identifier et à consolider les compétences essentielles de l'année précédente, sont proposés aux professeurs et aux familles. Outre les évaluations nationales en CP, CE1 et 6°, plus indispensables que jamais pour déterminer les besoins des élèves pendant ces années charnières, des outils de positionnement sont également mis à disposition pour chaque niveau, du CP au collège sur : eduscol.education.fr/cid152895/rentree-2020-priorites-et-positionnement.html
- Parallèlement, un effort inédit d'accompagnement personnalisé sera réalisé dans chaque école, collège et lycée, avec la mobilisation, dès la rentrée scolaire, de l'ensemble des moyens des heures supplémentaires disponibles (plus de 1,5 million), des moyens de remplacement, des étudiants en pré-professionnalisation et de tous les partenaires de l'éducation nationale. Le dispositif **Devoirs faits**, très apprécié par les élèves et leurs familles, sera mis en place dès la première semaine de septembre.

Tous les instruments favorisant le renforcement et la personnalisation de l'accompagnement des élèves seront donc mobilisés pour consolider les apprentissages, réduire les inégalités et prévenir le décrochage scolaire.

^{1.} Cf. Note d'information n°20.26, publiée par la Depp en juillet 2020 : « Crise sanitaire de 2020 et continuité pédagogique : les élèves ont appris de manière satisfaisante » : www.education.gouvf.pr/crise-sanitaire-de-2020-et-continuite-pedagogique-les-eleves-ont-appris-de-maniere-satisfaisante-305214

Anticiper et se préparer aux différentes hypothèses liées à l'intensité de la crise sanitaire

— La rentrée a vocation à se dérouler dans un contexte de vigilance et de strict respect des règles sanitaires par l'ensemble des élèves et des personnels de l'éducation nationale. Ces règles doivent permettre d'accueillir tous les élèves, à tous les niveaux et sur l'ensemble du temps scolaire. Dès le 1^{er} septembre, l'obligation scolaire s'appliquera pleinement. La présence des élèves en classe, à l'école, au collège et au lycée, sera impérative.

Pour autant, selon l'évolution de la situation sanitaire, l'institution scolaire s'est préparée à deux situations susceptibles d'intervenir localement : celle du renforcement des règles sanitaires qui impliquerait de limiter la capacité d'accueil des élèves pendant quelques jours ou semaines ; et celle de la fermeture temporaire, selon une logique de « cluster », d'écoles ou d'établissements. L'élaboration de ces deux scénarios s'est nourrie de l'expérience acquise pendant le confinement et avec des acteurs de terrain ; elle permettra de proposer aux équipes pédagogiques, aux élèves et à leurs familles une palette d'outils et de ressources. Un ensemble de principes, recommandations, conseils et bonnes pratiques est mis à disposition des équipes à l'adresse suivante : https://eduscol.education.fr/cid152893/rentree-scolaire -2020-plan-de-continuite-pedagogique.html

Dans ces deux cas de figure, la mobilisation des dispositifs de continuité pédagogique sera systématique, immédiate et obligatoire, tant pour les professeurs que pour les élèves. Elle reposera sur les professeurs habituels des élèves, qui devront mettre en œuvre, selon les scénarios, soit un enseignement hybride (en partie en présence, en partie à distance), soit un enseignement à distance.

L'ensemble des dispositifs développés pendant la période de confinement sera opérationnel et utilisable à la demande en fonction de la situation locale :

- le service Ma classe à la maison du Cned sera réactivé, à la demande des rectorats, pour tout école, collège ou lycée concerné;
- le partenariat avec La Poste sera également réactivable, à la demande, par les rectorats, tout comme les dispositifs 2S2C;
- tous les cours de *La maison Lumni* sont désormais accessibles gratuitement en ligne : organisés par niveau, discipline et selon une progression pédagogique adaptée, ils sont complétés par des ressources (documents ou exercices) et pourront être utilisés par les professeurs et leurs élèves : eduscol.education.fr/cid150759/les-cours-lumni-et-les-ressources-associees.html
- Enfin, afin de permettre une couverture optimale en moyens informatiques, le ministère a constitué une équipe nationale d'intervention numérique rapide, dotée de plusieurs milliers d'ordinateurs: elle pourra venir en appui aux services académiques pour pourvoir aux besoins d'équipements temporaires d'élèves ou de personnels dont les écoles ou établissements seraient fermés pour quelques jours ou quelques semaines, en complément de l'action des collectivités locales.

LE PROTOCOLE SANITAIRE : SA DÉFINITION, SON ÉVOLUTION

Le 16 mars 2020, la situation sanitaire du pays, liée à la propagation du coronavirus Covid-19, a conduit à la fermeture des écoles, collèges et lycées. Une continuité pédagogique à distance a alors été mise en œuvre sur tout le territoire, de même que l'accueil des enfants des personnels essentiels à la gestion de la crise sanitaire.

Dans le cadre de la stratégie nationale de déconfinement, il a été décidé de rouvrir progressivement les écoles et établissements scolaires à partir du 11 mai 2020, dans le strict respect des prescriptions émises par les autorités sanitaires, c'est-à-dire le Conseil scientifique placé auprès du ministre chargé de la santé et le Haut Conseil de la santé publique. À partir du 22 juin 2020, le protocole sanitaire a été assoupli en raison de la baisse du niveau de circulation du virus et des données scientifiques relatives à l'impact et la transmission de la Covid-19 chez les enfants.

Dans un avis du 7 juillet 2020, le Conseil scientifique a précisé les conditions sanitaires devant être mises en œuvre à la rentrée scolaire selon l'évolution de l'épidémie sur le territoire.

En application de cet avis et pour l'année scolaire 2020-2021, le protocole sanitaire est décliné de manière à répondre à la situation épidémique de chaque territoire. Ainsi, trois guides précisent les modalités pratiques de fonctionnement des écoles et établissements scolaires dans le respect des prescriptions émises par les autorités sanitaires. Ces protocoles ont vocation à s'appliquer respectivement :

- aux zones où l'épidémie est maîtrisée;
- aux zones dans lesquelles le virus circule activement ;
- aux zones relevant de l'état d'urgence sanitaire.

Les départements connaissant une circulation active du virus ou relevant de l'urgence sanitaire sont désignés par voie réglementaire (décret du 10 juillet 2020). Les zones sont délimitées par les autorités préfectorales et sanitaires au sein de ces départements. En dehors de ces zones, l'épidémie est considérée comme maîtrisée au moment de la rentrée scolaire 2020. En fonction de l'évolution de la situation épidémique, les règles sanitaires pourront donc être soit allégées, soit renforcées de manière à concilier une sécurité maximale pour les élèves et les personnels et l'objectif de privilégier un mode de scolarisation le plus proche possible de la normale.

Notre institution tout entière a beaucoup appris de cette crise sanitaire et s'est dotée d'une capacité de réaction inédite et adaptée : elle saura répondre aux situations que rencontreront localement des écoles ou des établissements.

L'enjeu est au cœur même de toutes nos missions : il s'agit d'assurer, avec exigence et détermination, une continuité des apprentissages pour chacun de nos élèves et d'œuvrer sans répit à la réduction des inégalités.





ACCOMPAGNER LES ÉLÈVES TOUT L'ÉTÉ POUR PRÉPARER LA RENTRÉE

L'ESSENTIEL

- L'opération Vacances apprenantes lancée par le Gouvernement er juin dernier a permis à près d'un million d'enfants de bénéficier de différents dispositif cet été.
- L'objectif est à la fois pédagogique, pour lutter contre les retards qui ont pu se créer pendant la période de confinement et les risques de décrochage, mais aussi social pour permettre aux enfants de profiter de moments enrichissants pendant l'été.
- Plusieurs dispositifs ont été mis en œuvre les deux premières semaines de juillet et les deux dernières d'août, tels que les écoles ouvertes, écoles buissonnières, colonies apprenantes...

Les dispositifs Vacances apprenantes

École ouverte

Auparavant limité aux écoles et établissements des quartiers prioritaires de la ville, ce dispositif a été amplifié et élargi pour l'été 2020 afin de permettre aux élèves du CP à la terminale de bénéficier de renforcement scolaire, d'activités éducatives et de loisirs. Un programme équilibré est proposé aux élèves : renforcement des compétences scolaires le matin et activités culturelles, sportives et de découverte de la nature l'après-midi. Autour d'une véritable ambition collective, les associations, les collectivités et les partenaires jeunesse et sport de l'école se sont organisés pour permettre d'offrir ces temps d'actions collectives, mais aussi renforcer le lien avec les familles

École ouverte buissonnière

Ce dispositif offre la possibilité aux enfants d'aller dans des Écoles ouvertes à la campagne ou en zone littorale à la découverte de la nature et du patrimoine local, ou de partir en mini-camps sous tente avec son École ouverte. L'objectif est de découvrir un territoire différent de celui qu'ils connaissent au quotidien en permettant notamment une sensibilisation au développement durable.

L'été du pro

Les lycées professionnels ont également ouvert leurs portes aux élèves, que ce soit ceux inscrits dans un cycle sur l'année scolaire, ceux qui n'ont pas obtenu leur diplôme à la session de juin et qui le présentent en septembre, ceux en fin de parcours pour préparer leur insertion professionnelle ou encore ceux qui souhaitent découvrir une nouvelle filière dans le cadre d'une réorientation.

Les colonies apprenantes

Labellisées par l'État, des colonies apprenantes ludiques et pédagogiques organisées par les collectivités ont été proposées aux enfants. Les parents ont pu s'inscrire en ligne sur la plateforme dédiée. L'État a apporté aux collectivités un soutien inédit de 400€ par jeune et par semaine.

Les stages de réussite

Pour répondre aux besoins des élèves, des stages de réussite scolaire ont été proposés à l'école, au collège et au lycée, pendant les vacances scolaires estivales à la fin du mois d'août. Ce dispositif sera également disponible pendant les vacances d'automne.

Ils se déroulent en groupes restreints d'élèves, sur 3 heures quotidiennes pendant 5 jours. Ils sont animés par des professeurs volontaires rémunérés en heures supplémentaires.

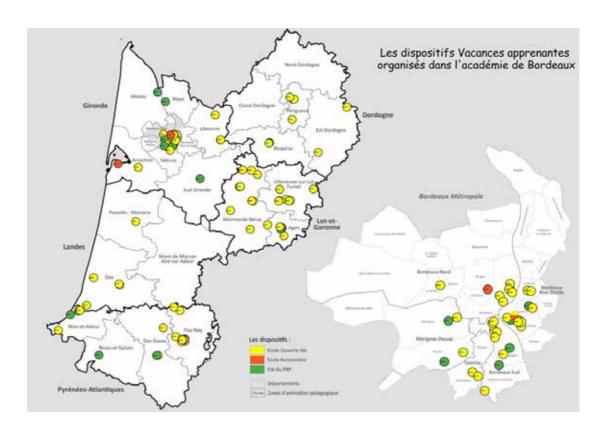
Dans l'académie de Bordeaux, on estime que 3 000 élèves ont pu en bénéficier. Un bilan plus complet sera dressé en septembre.

Bilan du dispositif vacances apprenantes dans l'académie

Durant l'été, 97 projets ont été menés au bénéfice de près de 5 000 élèves dans l'académie de Bordeaux, pour une enveloppe estimée à 450 000 € :

École ouverte : 76École buissonnière : 5Été du pro : 16

En parallèle, près de 18 000 places ont été offertes en colonies apprenantes en juillet et août dans l'académie de Bordeaux.



ZOOM: DANS LES DÉPARTEMENTS

Chaque département de l'académie a pu proposer des activités en cohérence avec son territoire, qui ont permis à la fois de sensibiliser les élèves, leur faire découvrir de nouvelles pratiques et d'apprendre plus sur le monde qui les entoure. Deux exemples :

- En Gironde, 32 élèves de l'école Charles-Martin de Bordeaux ont profité d'un stage de découverte du littoral début juillet, un beau projet multisport qui allie sensibilisation aux enjeux de la côte et initiation multisports, dont la pratique du surf!
- Dans les Pyrénées-Atlantiques à Saint-Jean-de-Luz, les enfants en colonie apprenante ont pu s'initier et découvrir des activités en lien avec l'astronomie, la culture locale et le milieu marin.



ÉVALUER LES BESOINS DES ÉLÈVES

L'ESSENTIEL

- Parmi les mesures déployées afin d'atteindre l'objectif de 100% d'élèves maîtrisant les savoirs fondamentaux à la fin de l'école primaire, les évaluations nationales en français et en mathématiques pour les élèves de CP et CE1 sont reconduites dès la rentrée 2020.
- Elles répondent à 3 objectifs: fournir dès le début de l'année scolaire aux enseignants des repères et notamment pour permettre d'identifier les risques de décrochage suite à la période de confinement, donner des indicateurs aux « pilotes de proximité » pour adapter les actions éducatives (rectorat et DSDEN, inspecteurs chefs d'établissement), faire remonter des indicateurs au niveau national pour mesure la performance du système éducatif et ajuster les plans nationaux et académiques de formation.
- Avec ces évaluations les enseignants et les inspecteurs disposent d'outils pour aider les élèves à progresser, notamment des fiches destinées aux enseignants qui proposent des pistes d'analyse des résultats et de travail avec les élèves pour répondre de la manière la plus efficace à leurs besoins.
- Des évaluations sont également réalisées en 6e et des tests de positionnement seront effectués en 2^{de} et en CAP. Ils seront cette année accompagnés d'un court questionnaire pour recueillir le vécu des élèves pendant la crise sanitaire.

Évaluations de CP/CE1

Chaque évaluation se compose de cinq séquences : trois en français (deux séquences collectives de 12 minutes et une séquence individuelle de deux fois une minute) et deux séquences en mathématiques de 15 minutes.

La campagne d'évaluation 2020-2021 en classes de CP et CE1 se déroulera du lundi 14 septembre au 25 septembre 2020. Pour les CP, un second temps d'évaluation à mi-parcours se tiendra entre le lundi 18 janvier et le vendredi 29 janvier 2021.

Les tests sont chaque année améliorés afin de tenir compte des remontées des professeurs des écoles.

Évaluations de 6°

En début d'année scolaire, les élèves de 6° sont également évalués en français et en mathématiques pour une vision plus complète des acquis. Elles sont organisées en deux séquences de 60 minutes chacune (10 minutes de préparation et 50 minutes de

passation). La passation se déroule sur une plateforme en ligne, avec correction automatisée. Pour le français, un test de fluence peut aussi être réalisé de manière individuelle par l'enseignant.

Ces évaluations se dérouleront entre le lundi 14 septembre et le 2 octobre 2020.

Évaluations de 2de et CAP

Cette année, les élèves de 2^{de} générale, technologique ou professionnelle et les élèves de première année de CAP passeront également des tests en début d'année en vue de leur proposer un accompagnement personnalisé et adapté.

Les élèves de lycées auront une épreuve de français et une de mathématiques de 50 minutes chacune via une plateforme numérique avec correction automatisée. En CAP, ces épreuves seront d'une durée de 40 minutes chacune.

Ces évaluations se dérouleront entre le lundi 14 septembre et le 2 octobre 2020.

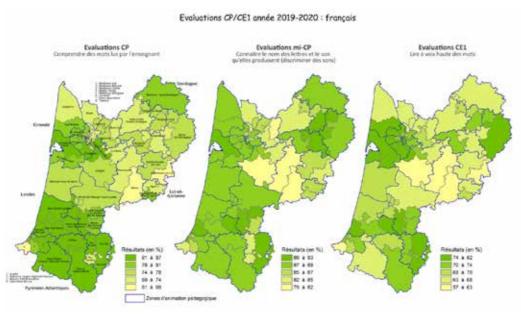
BILAN: ÉVALUATIONS CP-CE1 EN 2019-2020

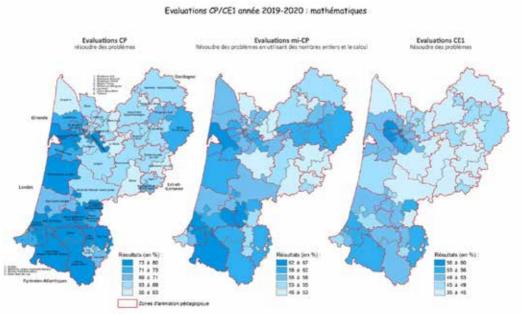
Les résultats CP-CE1 dans l'académie de Bordeaux révèlent de grands écarts de réussite, avec un écart de 14 à 18 points dans certains départements entre la zone d'animation pédagogique (ZAP) la plus haute et la plus basse. Par rapport à 2018, si les écarts entre les réseaux d'établissements prioritaires (REP) et hors REP se sont creusés en début de CP en mathématiques, ils sont restés stables en français. Dans les deux matières, les écarts sont réduits à la mi-CP et en CE1, avec des résultats au-dessus de la moyenne nationale en français.

Cela reflète l'efficacité du dispositif des classes dédoublées, les résultats des évaluations nationales l'illustrent dans l'académie. Ainsi, pour les mêmes compétences, les écarts de réussite entre REP et hors REP diminuent d'une part entre les évaluations CP de début d'année et celles de mi-CP en janvier, et d'autre part, lors des évaluations de CE1 entre 2018 et 2019.

Entre les évaluations de septembre 2019 en CP et celles de mi-CP en janvier 2020, les élèves des classes dédoublées en CP ont progressé plus sensiblement en REP que hors REP. En français, par exemple pour la compétence « manipuler les phonèmes », l'écart de réussite entre REP et Hors Rep était de 5,2 points en septembre 2019 contre 2,1 points en mi-CP. Cet écart est passé de 7,6 points à 2,2 points de début CP à mi-CP pour la « connaissance des lettres et du son qu'elles produisent ».

Même tendance en mathématiques avec des écarts qui se réduisent entre REP et Hors REP entre début et mi-CP: de 5,2 points à 2,1 points pour « écrire des nombres sous la dictée », de 8,8 points à 3,9 points pour « comparer des nombres », de 13,5 points à 7 points pour « résoudre des problèmes ».







DONNER LES MOYENS D'AGIR

L'ESSENTIEL

- Les moyens d'enseignement pour la rentrée 2020 évoluent cette année encore à la hausse avec la création de 117 postes : +88 emplois dans le 1^{er} degré et +29 dans le 2^d degré.
- Ces moyens sont à mettre en perspective avec l'évolution des effectifs dans l'académie : le nombre d'élèves attendus dans le 1^{er} degré est en baisse (269 781 pour la rentrée 2020 soit - 1 502 élèves), alors que les effectifs sont en hausse dans le 2^d degré (230 286 élèves attendus, soit + 2394).
- Pour consolider les pôles inclusifs d'accompagnement localisés (PIAL) et soutenir l'École inclusive, un renforcement significatif du nombre de personnels accompagnant d'élèves en situation de handicap (AESH) a été mené dans l'académie.

Premier degré (de la maternelle au CM2)

Au plan national, 1 688 nouveaux moyens d'enseignement vont être créés à la rentrée 2020. L'académie bénéficie de 88 emplois supplémentaires, malgré une baisse prévisionnelle des effectifs de 1 502 élèves. Cela conduit à une augmentation de l'indicateur P/E de l'académie (nombre d'enseignants pour 100 élèves) qui progresse de 5,49 points cette année contre 5,43 à la rentrée de 2019.

Ces emplois ont été répartis entre les départements selon des priorités académiques qui découlent des priorités nationales et prennent en compte à la fois l'évolution démographique scolaire, les besoins liés au dédoublement des classes de CP et CE1 en REP et REP+ et les spécificités départementales (ruralité, difficultés sociales...).

Démarche déjà entreprise dans les zones d'éducations prioritaires, le dédoublement des classes de grandes sections de maternelle se poursuit dans l'académie de Bordeaux. Cette rentrée 2020, les classes hors éducation prioritaires seront plafonnées à 24 élèves.

Département	Effectifs prévisionnels 2020	Effectifs 2019-2020	Emplois dotation 2020	P/E* prévisionnel 2020	P/E* Rappel 2019
Dordogne	29 580	-502	-8	5,88	5,80
Gironde	139 808	+487	+106	5,33	5,28
Landes	32 182	-593	-7	5,55	5,48
Lot-et-Garonne	25 449	-349	-2	5,73	5,66
Pyrénées-Atlantiques	43 732	-545	-1	5,55	5,49
Académie	269 751	-1 502	+88	5,49	5,43

^{*}Nombre d'enseignants pour 100 élèves

Second degré (de la 6e à la Terminale)

L'académie bénéficie de 29 emplois supplémentaires dans un contexte de croissance démographique scolaire qui se poursuit. À la rentrée 2020, 2 394 élèves supplémentaires (+1,1%) sont ainsi attendus dans l'académie dont 2 073 élèves dans les collèges publics, 46 élèves dans les lycées professionnels publics, 29 élèves dans les lycées publics pour le niveau pré-bac et 246 élèves pour le niveau post-bac.

La répartition des moyens dans l'académie de Bordeaux prend en compte, outre l'évolution prévisionnelle des effectifs, l'accompagnement de la mise en œuvre de la réforme du lycée et de la voie professionnelle ainsi que le financement des dispositifs d'accompagnement des élèves à besoins particuliers.

Département	Effectifs prévisionnels 2020	Effectifs 2019-2020	Emplois dotation 2020
Dordogne	24 760	-247	-18
Gironde	115 500	+2 217	+65
Landes	28 372	+157	-2
Lot-et-Garonne	21 660	+2	-7
Pyrénées-Atlantiques	39 994	+265	-13
Missions académiques	-	-	-4
Remplacement	-	-	+8
Académie	230 286	+2 394	+29

Les moyens non enseignants

Les moyens dédiés aux personnels non enseignants sont également à la hausse dans l'académie de Bordeaux :

- + 2 emplois de personnels de direction ;
- + 5 emplois de personnels administratifs ;
- + 459 accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH, cf. fiche 07 p. 24);
- + 3 emplois de personnels d'inspection.





UNE ÉDUCATION PRIORITAIRE

L'ESSENTIEL

- Dédoublement des classes : 100% des classes de CP et CE1 sont dédoublées dans les réseaux d'éducation prioritaires (REP et REP+)
- Cette année dans l'académie, l'objectif est de plafonner les classes de grandes sections (GS) à 24 élèves en dédoublant les classes si nécessaire. À la rentrée, plus de 90 % des classes de l'académie remplissent déjà l'objectif.
- L'académie de Bordeaux compte 31 REP (31 collèges et 263 écoles) et 3 REP+ concentrés (3 collèges et 20 écoles concentrés dans le département de la Gironde).

Dédoublement des classes de CP et CE1

Véritable levier pour la réussite des élèves, le dédoublement des classes a commencé en septembre 2017 en ciblant d'abord les classes de CP en REP+ et a bénéficié dès la première année à 60 000 élèves. Le dispositif s'est ensuite étendu aux REP et aux classes de CE1 et bénéficiera au niveau national à 300 000 élèves (20% d'une classe d'âge).

L'objectif principal est de lutter contre le décrochage scolaire en augmentant le taux d'encadrement et ainsi consacrer davantage de temps à chaque élève au moment où il commence l'apprentissage des fondamentaux (lecture, écriture...). Accompagné par une transformation en profondeur des pratiques pédagogiques, l'ambition de ce dispositif est d'en finir avec les différences de résultats entre les élèves de REP et les autres élèves.

Dans l'académie de Bordeaux, 100% des classes de CP et CE1 sont dédoublées dans les réseaux d'éducation prioritaires (REP et REP+).

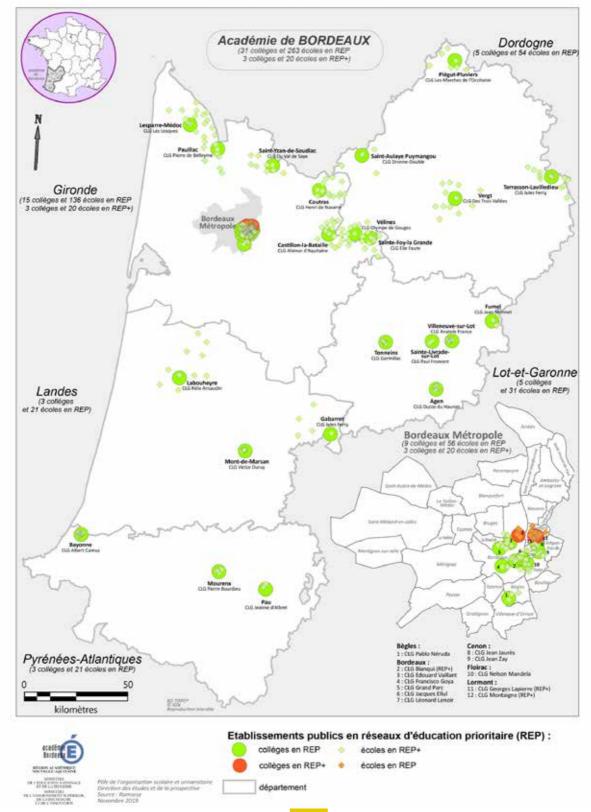
Département	Total de nombre de classes dédoublées à la rentrée 2020				
	CP en REP	CE1 en REP	CP en REP+	CE1 en REP+	Total
Dordogne	27	27	-	-	54
Gironde	200	176	36	36	448
Landes	19	17	-	-	36
Lot-et-Garonne	37	34	-	-	71
Pyrénées-Atlantiques	32	30	-	-	62
Académie	315	284	36	36	671

Le réseau d'éducation prioritaire (REP et REP+)

La liste des collèges REP est arrêtée au niveau national en concertation avec les académies et la liste des écoles en REP fait l'objet d'arrêtés académiques. AB : préciser si qq chose a changé ou pas depuis 2019.

L'académie de Bordeaux compte 31 REP (31 collèges et 263 écoles) et 3 REP+ concentrés (3 collèges et 20 écoles concentrés dans le département de la Gironde).

Les établissements en éducation prioritaire dans l'académie de Bordeaux année scolaire 2019-2020



RÉPONDRE AUX BESOINS DES ÉLÈVES

L'ESSENTIEL

- Le programme Devoirs faits continue de se renforcer dans l'académie et s'étend maintenant à l'ensemble des collèges ainsi qu'aux écoles. En 2019-2020, 30 889 élèves ont été pris en charge dans le cadre de ce programme dont 34.4% de collégiens.
- Véritable enjeu du CP au CM2, l'apprentissage du français et des mathématiques est une priorité de l'Éducation nationale. Le plar de formation français et les 21 mesures pour l'enseignement des mathématiques ont ainsi l'objectif d'impulser une dynamique pédagogique forte autour de ces matières incontournables à la réussite des élèves.

Devoirs faits

Ce programme entièrement gratuit permet à des élèves volontaires de bénéficier, au sein de leur collège ou école et hors des heures de classe, d'un temps d'étude accompagné pour faire leurs devoirs. Chaque enfant a ainsi la possibilité de travailler individuellement, au calme, pour faire des exercices, répéter ses leçons ou exercer sa mémoire et son sens de l'analyse, avec la possibilité d'être aidé quand il en a besoin.

Le programme est pris en charge, sur la base du volontariat, par les professeurs, les CPE, assistants d'éducation, volontaires du Service civique, retraités ou étudiants, ou encore des associations répertoriées.

Dans l'académie de Bordeaux, près de 8 000 heures supplémentaires effectives (HSE) ont été mobilisées et 38 assistants d'éducation (AED) en préprofessionnalisation ont été recrutés. Ces derniers ont un parcours intégré au cycle de formation universitaire permettant une entrée progressive dans les métiers du professorat et de l'éducation.

En 2019-2020, 34,3% des collégiens ont bénéficié du dispositif dont 47,9% en 6°, 33,4% en 5°, 26,9% en 4° et 28,7% en 3°. Les élèves ont reçu en moyenne 2,2 heures hebdomadaires.

Les heures d'études sont assurées à 58,9% par des enseignants, à 22,9% par des assistants d'éducation, 4,6% par des services civiques et 5,8% par d'autres types d'intervenants tels que des associations...

Le Plan français

La maîtrise de la langue française joue un rôle crucial dans la réussite scolaire et l'insertion professionnelle et sociale des enfants et des jeunes. Son apprentissage par chacun doit être encouragé très tôt et renforcé tout au long de la scolarité, en fonction des besoins identifiés.

Le Plan de formation en français vise, à l'horizon 2021, à développer dans le 1er degré l'expertise didactique, pédagogique et disciplinaire des formateurs et à faire évoluer les modalités d'accompagnement pédagogique des enseignants.

Ce plan s'inscrit dans les réformes pédagogiques engagées visant à consolider les acquis fondamentaux comme la lecture ou l'écriture.



21 mesures pour l'enseignement des mathématiques

Sur la base du rapport rédigé par l'inspecteur général Charles Torossian et le député Cédric Villani, la mobilisation est lancée dans les académies afin de renforcer la compétence en mathématiques dans les écoles et les établissements scolaires avec la mise en œuvre progressive des « 21 mesures pour l'enseignement des mathématiques ».

Parmi les mesures déployées dans l'académie depuis 2018, on compte la mise en place de 24 référents mathématiques qui renforcent les équipes enseignantes, l'implantation de 10 laboratoires de mathématiques en établissement scolaire ou encore la création de plus de 300 clubs en lien avec les mathématiques et/ou l'informatique.

Un accompagnement pédagogique pour les plans français et mathématiques

Dans les 56 circonscriptions ordinaires de l'académie, deux conseillers pédagogiques par circonscription, l'un réfèrent pour le plan français et l'autre pour le plan mathématique suivront dans le cadre d'un accompagnement annuel régulier et de formation de proximité l'équivalent d'1/3 des professeurs des écoles de chaque circonscription. Cela représente environ 4450 professeurs des écoles (sur les 16950 de l'académie) qui bénéficieront chaque année pendant 6 ans de ce nouveau modèle d'accompagnement assuré par environ 115 conseillers pédagogiques-formateurs.

FOCUS: 2019-2020, ANNÉE DES MATHÉMATIQUES

L'année scolaire 2019-2020 a été déclarée « année des mathématiques » en partenariat avec le CNRS et l'institut national des sciences mathématiques et de leurs interactions (INSMI). Toute cette année scolaire, la collaboration accrue entre les chercheurs, professeurs et formateurs et les nombreux partenariats créés ont permis de mettre en place de nombreuses actions éducatives, telles que la « journée filles et maths » à Pau ou encore la journée « maths et numérique » à Bordeaux en lien avec les universités

Cette valorisation a permis de présenter les mathématiques sous un jour nouveau, plus ludique, concret et dynamique, afin de donner l'envie d'apprendre aux élèves et encourager les vocations.



PRÉVENIR ET LUTTER CONTRE LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE

L'ESSENTIEL

- La lutte contre les inégalités sociales et scolaires est un enjeu majeur pour la réussite de tous les élèves. Dans le contexte de crise sanitaire sans précédent qui a touché notre pays et malgré le travai engagé pour assurer une continuité pédagogique, certains élèves se sont, pour des raisons diverses, éloignés de l'École.
- L'académie a présenté en juin dernier un plan de prévention et de lutte contre le décrochage scolaire. Son objectif : garantir à chaque élève une bonne adaptation dans un contexte nouveau et contribuer à sa motivation et à sa réussite scolaire.
- Dans les lycées professionnels, une période spécifique d'accueil et d'intégration est organisée à la rentrée de septembre 2020.

Plan académique

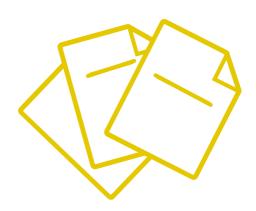
Établi de juin à décembre, le plan de prévention et de lutte contre le décrochage scolaire établi les mesures, dispositifs et actions à mener dans le 1er et le 2d degré sur trois phases clés : la fin d'année scolaire avec l'enjeu du retour en classe et de la continuité, les vacances apprenantes, dont l'Été du pro, pour inciter les élèves à la découverte et le retour en classe de septembre sous le signe de la persévérance.

Cette troisième étape qui débute dès la rentrée scolaire doit permettre d'assurer les conditions de la persévérance scolaire, en :

- Établissant une continuité entre juin et septembre;
- Activant les équipes dès septembre afin de poursuivre le suivi personnalisé des élèves décrocheurs ou en risque de décrochage l'an dernier et accompagner les situations nouvelles;

- Proposant un entretien de situation à tout élève sans solution de formation en associant psychologues de l'éducation nationale (PsyEN) et la mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS);
- Organisant un temps d'intégration pour l'accueil de tous les élèves en établissement scolaire;
- Proposant un accompagnement et un parcours personnalisé aux élèves qui se seraient manifestement trompés dans leur choix d'orientation.

Il s'inscrit comme un véritable fil rouge pour les inspecteurs et les équipes pédagogiques pour permettre un accompagnement et ne laisser aucun élève au bord du chemin.



La spécificité de la voie professionnelle

La voie professionnelle se transforme pour préparer ses élèves à des métiers d'avenir et leur transmettre des savoir-faire d'excellence. Dans le cadre de la réforme engagée de la voie professionnelle, de nouvelles manières d'apprendre et des parcours plus personnalisés sont proposés.

Pour préparer au mieux les élèves et continuer de développer l'attractivité de ces filières, les lycées professionnels organisent une période spécifique d'accueil et d'intégration pour les élèves.

Les objectifs :

- Expliciter les attentes des équipes pédagogiques;
- Consolider le projet de l'élève : contribuer notamment par des travaux pratiques, à une projection dans le métier ;
- Prendre connaissance des élèves, de leurs acquis et de leur motivation afin de construire ou affiner le projet pédagogique de l'équipe;
- Permettre la réversibilité du choix pour sécuriser le parcours.

Une réflexion engagée sur la mise en œuvre du CAP en 3 ans

Le certificat d'aptitude professionnelle (CAP) est un diplôme préparé en 2 ans. En fonction des profils et des besoins particuliers des élèves, le parcours peut être adapté en un ou trois ans, en fonction des profils.

L'allongement d'un an du cursus doit être validé par la rectrice ou le directeur académique départemental sur proposition de l'équipe pédagogique et après un dialogue avec la famille. Le déploiement de la formation est ensuite arrêté au cas par cas, notamment sur la répartition des épreuves en 2° et 3° année.

La modification du parcours doit intervenir lors du dernier conseil de classe de la première année de formation. Cependant, suite au confinement, le dialogue et la construction du parcours au cas par cas sera faite en septembre pour un traitement dès que possible et dans tous les cas avant le premier conseil de classe de la deuxième année de formation qui se teint en général en novembre.

FOCUS : LA MISSION DE LUTTE CONTRE LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE

L'accompagnement des élèves suivis par les coordonnateurs de la mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS) se poursuit à la rentrée 2020 en terme de continuité, afin que chaque jeune bénéficie d'une affectation, d'une signature de contrat d'apprentissage ou d'autres solutions. Dans l'académie de Bordeaux, 1 320 élèves ont été accompagnés en prévention entre septembre 2019 et juin 2020.

Au total, 440 jeunes entre 16 à 18 ans ont été inscrits sur les Pôles d'accompagnement à la persévérance scolaire (PAPS) et 28 élèves ont bénéficié d'un Parcours aménagé de la formation initiale (PAFI). Ce parcours proposé aux jeunes d'au moins 15 ans en risque de décrochage et scolarisés dans un établissement du second degré, permet de profiter d'un temps aménagé constitué de temps scolaire et d'activités telles qu'un stage en entreprise ou une période en service civique... Les jeunes conservent le statut scolaire durant toute la durée du parcours, qui peut aller de guelques semaines à une année maximum.

Quelques exemples dans l'académie :

Les micro-lycées d'Agen et Talence permettent à des jeunes totalement déscolarisés mais volontaires et motivés, de 16 à 25 ans et sans aucune autre solution de formation, de revenir en formation initiale et de reprendre des études en vue de l'obtention d'un baccalauréat général, technologique ou professionnel. Les résultats au bac sont en moyenne de 80% de réussite. Ces structures proposent des formes pédagogiques originales et modifient les cadres habituels du fonctionnement scolaire.

Le Micro-lycée au lycée professionnel Antoine Lomet à Agen propose le baccalauréat professionnel Gestion Administration ou Commerce. Il a accueilli 18 jeunes en 2019-2020. 7 étaient inscrits au baccalauréat, 5 ont été reçus à l'examen et 2 sont au rattrapage de septembre 2020.

Le Micro-lycée au lycée Victor Louis à Talence a accueilli 44 jeunes en 2019-2020. Parmi eux, 21 étaient inscrits au baccalauréat (13 STMG et 8 en ES) et ont validé l'examen avec 14 mentions.

ACCUEILLIR L'ENSEMBLE DES ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP

L'ESSENTIEL

- La généralisation des pôles inclusifs d'accompagnement localisés (PIAL) se poursuit : l'académie de Bordeaux compte 330 PIAL à la rentrée 2020, soit 138 de plus depuis 2019.
- Des moyens supplémentaires sont donnés à l'académie par le recrutement de 459 nouveaux accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH), portant à 3 455 le nombre de personnels AESH à la rentrée.
- De nouvelles unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS) continuent d'être créées : l'académie compte xx ULIS soit 13 de plus que l'année dernière.
- Un numéro vert unique permet désormais aux familles de contacter la cellule départementale et nationale « Aide handicap école » : 0 805 805 110.

Les pôles inclusifs d'accompagnement localisés (PIAL)

Cette nouvelle forme d'organisation favorise la coordination des moyens humains au plus près des élèves en situation de handicap (les aides humaines, pédagogiques, éducatives et à terme, thérapeutiques). Véritables pôles ressources, ils permettent :

- De mieux coordonner l'action des AESH en fonction de l'évolution des besoins des élèves en situation de handicap, avec plus de réactivité et de flexibilité dans l'organisation de l'accompagnement;
- D'accompagner les élèves de manière réfléchie et progressive pour leur permettre d'acquérir progressivement l'autonomie nécessaire à leur future insertion sociale et professionnelle;
- Une professionnalisation des accompagnants et une amélioration de leurs conditions de travail.

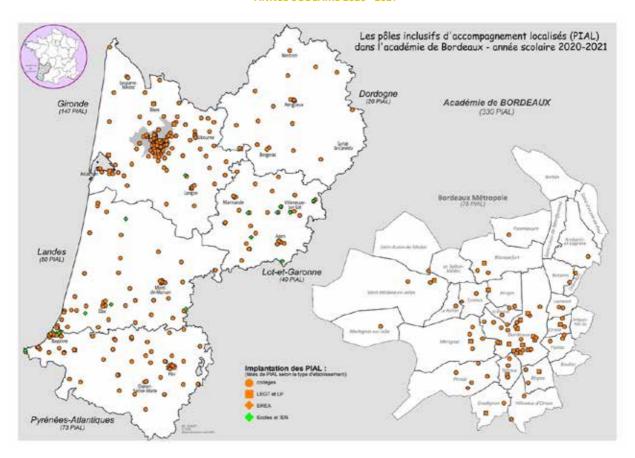
L'académie compte 330 PIAL à la rentrée 2020, contre 194 à la rentrée 2019. La continuité des parcours des élèves est consolidée grâce à l'installation de 283 PIAL inter-degrés (86% des PIAL de l'académie).

Voir carte ci-contre

Une attention portée aux personnels AESH

La rentrée 2019 a marqué une étape importante dans l'évolution de la place des accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH) au sein de l'Éducation nationale : chaque accompagnant bénéficie d'un contrat de 3 ans, à l'issue duquel un contrat à durée indéterminée pourra être proposé. Cette rentrée 2020 marque l'importance donnée à ces personnels grâce au recrutement de 459 AESH supplémentaires, portant à 3 455 le nombre de personnels AESH dans l'académie.

Un guide des ressources humaines précisant le cadre et les conditions d'emploi de ces agents a également été édité, pour leur permettre de s'intégrer mieux encore au sein des équipes éducatives. La formation des AESH a d'autre part été améliorée pour être plus structurée et harmonisée au plan académique.



14 nouvelles unités localisées pour l'inclusion scolaire

Les ULIS concernent le 1er comme le 2d degré (ULIS-école, ULIS-collège, ULIS-lycée, ULIS-lycée professionnel). Dans ces établissements, l'inclusion des élèves en situation de handicap au sein des classes ordinaires est renforcée en fonction de leurs besoins.

- Dans les écoles élémentaires, les ULIS accueillent des élèves présentant un handicap et pouvant tirer profit d'une scolarisation en milieu scolaire ordinaire. Chaque ULIS accueille un nombre limité d'élèves (environ 12).
- Dans les collèges et lycées, lorsque les exigences d'une scolarisation individuelle ne sont pas compatibles avec leurs troubles, les élèves en situation de handicap peuvent être scolarisés et encadrés par un enseignant spécialisé.

Pour la rentrée 2020, l'académie de Bordeaux compte un total de 472 ULIS, dont 237 ULIS en écoles élémentaires (=), 187 en collèges (+12), 12 en lycée général, technologique et polyvalent (+1) et 36 en lycée professionnel (=).



3 nouvelles unités d'enseignement

Dans le cadre de la stratégie autisme, trois nouvelles unités d'enseignement sont créées cette rentrée :

- 1 en école maternelle (UEMA) ;
- 2 en école élémentaire (UEEA).

Le but de ces unités d'enseignement du médicosocial est de permettre aux élèves de bénéficier d'un parcours scolaire ne milieu ordinaire grâce à une prise en charge précoce.

ZOOM: UN NUMÉRO UNIQUE ET GRATUIT POUR L'ÉCOLE INCLUSIVE

Depuis le 1er juillet, un numéro vert unique permet aux familles de contacter les cellules départementales et la cellule nationale « Aide handicap école » : 0 805 805 110. Cet accueil facilité permet de mieux accompagner les parents dans la scolarisation des enfants en situation de handicap.

Dans chaque département, la cellule d'écoute et de réponse École inclusive pourra informer les familles sur les dispositifs existants et répondre aux questions sur le dossier de leur(s) enfant(s), avec un objectif de réponse dans un délai de 24h.

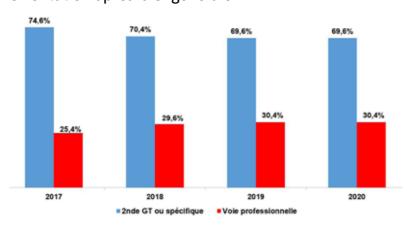
PRÉPARER LES ÉLÈVES À LEUR AVENIR

L'ESSENTIEL

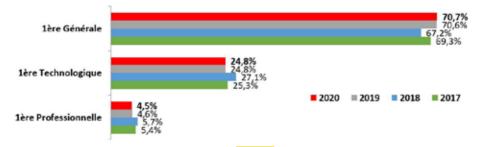
- Les affectations post 3° sont stables en 2^{de} générale (69,6%) et dans la voie professionnelle (30,4%). Il en est de même pour le taux de satisfaction pour l'affectation sur le 1^{er} vœu qui reste de 63%.
- Les décisions d'orientation post seconde générale et technologique restent également stables : 70,7% se dirigent en 1^{re} générale, 24,8% en 1^{re} technologique et 4,5% en 1^{re} professionnelle.
- Cette rentrée marque une nouvelle étape dans la mise en place du nouveau baccalauréat avec les premières épreuves du Grand oral
- Le plan d'action pour une meilleure maîtrise des langues étrangères a pour ambition de permettre à chaque élève de communiquer dans au moins deux langues vivantes à la fin de l'enseignement secondaire.

Bilan de l'orientation et de l'affectation

Orientation après la 3^e générale



Orientation et affectation après la 2^{nde} générale et technologique



Les enseignements de spécialités les plus choisis

Rang	Enseignement de spécialité	% demandes sur total élèves demandeurs	Rappel 2019
1	MATHÉMATIQUES	59,98%	65,76%
2	SC. ÉCONO, & SOCIALES	42,82%	37,13%
3	PHYSIQUE-CHIMIE	40,50%	44,53%
4	SCIENCES VIE & TERRE	37,94%	42,63%
5	HIST-GÉO. GÉOPOLITIQUE & SC. POLITIQUES	37,51%	34,49%
6	LANGUES, LITTÉRATURE & CULTURES ÉTRANGÈRES - ANGLAIS	28,90%	26,65%
7	HUMANITÉS, LITTÉRATURE ET PHILOSOPHIE	21,55%	19,00%
8	NUMÉRIQUE ET SCIENCES INFORMATIQUES	11,09%	10,29%
9	SCIENCES INGENIEUR	6,16%	6,77%
10	LANGUES, LITTÉRATURE & CULTURES ÉTRANGÈRES - ESPAGNOL	4,66%	4,84%
11	ARTS PLASTIQUES	3,60%	3,82%
12	HISTOIRE DES ARTS	1,64%	1,09%

Les enseignements de spécialités scientifiques mathématiques, physique-chimie et sciences de la vie et de la terre figurent parmi les 4 les plus demandés par les élèves. Cependant, leur fréquence est en diminution (-5pts pour les trois spécialités) et l'enseignement sciences économique et sociale passe du 4e rang en 2019 au 2e rang cette année. On note également la progression du choix de l'anglais ou de l'enseignement humanités, littérature et philosophie.

De la même manière, la fréquence des combinaisons d'enseignements de spécialité exclusivement scientifiques est en recul et les combinaisons signent une multiplicité de choix correspondant au sens de la réforme visant à favoriser la constitution de parcours divers et adaptés aux profils et aux projets des lycéens.

Pour la classe de terminale, le choix des élèves d'abandonner l'une ou l'autre des spécialités est multi causal : projet de formation dans l'enseignement supérieur orientation les choix, moindre réussite dans ces enseignements, émoussement de l'intérêt, possibilité dans le cas des mathématiques de faire le choix de «mathématiques complémentaires»...

Des places supplémentaires

à la rentrée 2020 pour répondre aux vœux de poursuite d'études des nouveaux bacheliers (21 500 places supplémentaires au niveau national) :

- 179 places supplémentaires en BTS dans la région académique dont 67 dans l'académie de Bordeaux;
- 44 places en classes passerelles dans la région académique dont 20 places dans l'académie de Bordeaux :
- 1 806 places en université dans la région académique dont 679 places dans l'académie de Bordeaux.

ZOOM: BILAN PARCOURSUP 2020

Cette année, 41 862 candidats ont été recensés sur Parcoursup (+3,3% par rapport à 2019) dont 30 213 candidats de terminale (+3,6% soit 1 064 élèves supplémentaires).

Formations les plus demandées :

- D.E Infirmier: 65 173

- Formation d'ingénieur Bac +5 : 19 166

Parcours d'accès spécifique santé (PASS) : 18 346

Licence Droit: 15 036

(Nombre de vœux et sous-vœux confirmés pour les candidats de l'académie de Bordeaux)

Réforme du lycée : objectif grand oral

Cette nouvelle forme d'organisation favorise lÀ la rentrée 2020, la réforme du lycée général et technologique se poursuit au niveau national. Concernant la voie générale, les séries ont été supprimées : les élèves de première l'an dernier ont eu à choisir un parcours en fonction de leurs goûts et de leurs ambitions, grâce à un choix d'enseignements de spécialités. Ils étaient concernés par des épreuves communes de contrôle continu (E3C) portant essentiellement sur les matières du tronc commun de 1^{re}.

À partir de la rentrée 2020, la dénomination de ces épreuves est modifiée, elles deviennent des évaluations communes (EC), dont l'organisation relève de chaque établissement scolaire.

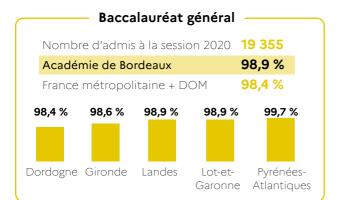
Les élèves recevront leurs copies corrigées dès la correction afin de leur permettre de tirer le bénéfice de cette évaluation au cours de sa formation. Toutefois, la note sera provisoire et pourra être revue par la commission académique d'harmonisation : celle-ci se réunira en fin d'année pour les deux séquences d'EC de première et pour la troisième et dernière séquence en terminale.

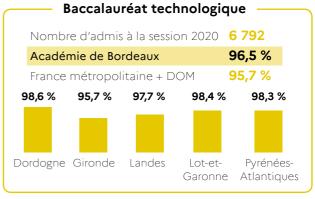
La délivrance du nouveau baccalauréat en 2021 reposera pour une part sur le contrôle continu (40%) et d'autre part sur le résultat de quatre épreuves ponctuelles terminales (60%) qui se dérouleront au printemps 2021 : deux enseignements de spécialité, l'épreuve de philosophie et le grand oral. Comme précédemment, le français continue d'être évalué en fin de 1^{re}.

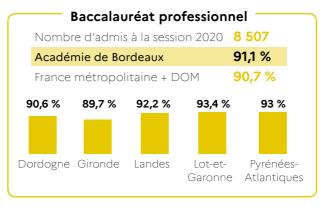
Nouveauté du bac 2021, l'épreuve de grand oral a pour objectif de former les bacheliers à la prise de parole en public. Notée sur 20 points, elle s'attache à la solidité des connaissances acquises en spécialité, à la capacité d'argumenter et de relier les savoirs, à l'esprit critique, mais aussi à l'expression, la clarté des propos et la force de conviction des élèves. Après 20 minutes de préparation, le candidat dispose ensuite de 20 minutes devant le jury découpé en trois temps :

- Présentation d'une question (5 minutes): le jury en sélectionne l'une des deux questions préparées en classe, en lien avec une ou deux spécialités de l'élève. Après le temps de préparation durant lequel l'élève prépare un support (carte, graphique, schéma...) qui sera remis au jury mais non évalué, le candidat doit expliquer pourquoi il a choisi cette question, la développer et y répondre.
- Échange avec le jury (10 minutes): le jury pose des questions pour approfondir le sujet choisi. Ce temps permet à l'élève de mettre en valeur les connaissances acquises en première et terminale et de montrer ses capacités argumentatives.
- Échange sur le projet d'orientation (5 minutes): cette séquence permet de montrer que la question traitée est utile pour le projet de poursuite d'étude, voire pour le projet professionnel.

ZOOM: RÉSULTATS BACCALAURÉAT







Plan langues vivantes étrangères et régionales

L'apprentissage des langues tient une place fondamentale dans la construction de la citoyenneté, dans l'enrichissement de la culture et des savoirs de l'élèves. Lancé en 2019, ce plan d'action national pour une meilleure maîtrise des langues étrangères et régionales a pour ambition de permettre à chaque élève de communiquer dans au moins deux langues vivantes à la fin de l'enseignement secondaire. La sensibilisation à la langue étrangère dès le CP est incontournable et la pratique de l'oral est prioritaire à tous les niveaux de l'école au lycée.

Le plan d'actions déployé dans l'académie de Bordeaux s'appuie prioritairement sur quatre leviers que sont « la précocité de l'exposition aux langues vivantes », « les enseignements en langue étrangère » avec le développement généralisé des DNL (disciplines non linguistiques), « les parcours renforcés d'enseignement des langues vivantes pouvant prendre la forme de sections spécifiques telles que les sections binationales et internationales » et « le renforcement de la politique d'ouverture internationale » avec le développement de partenariats internationaux. Autant de possibilités qui favoriseront l'ambition scolaire des élèves et la construction d'un parcours de formation dans l'enseignement supérieur à l'étranger.

Exemple

Chaque année depuis 2010, dans le réseau scolaire REP de Mourenx dans les Pyrénées-Atlantiques, l'école maternelle puis élémentaire Charles de Bordeu accueille dès la petite section une vingtaine d'enfants qui suivent un parcours d'apprentissage bilingue anglais-français. La première promotion entrera en 4e au collège Pierre Bourdieu de la cité scolaire de Mourenx à la rentrée prochaine: elle aura ainsi suivi un parcours continu d'apprentissage renforcé en anglais, ainsi que plusieurs enseignements disciplinaires en anglais dont l'histoiregéographie, la SVT, la physique-chimie, les mathématiques ou l'EPS au fil de leur scolarité. Cette expérimentation, conduite dans un territoire où l'ouverture culturelle est une priorité forte et un facteur d'émancipation, est précurseur des «parcours EMILE» qui ont vocation à être déployés dans les académies.

En route vers le 100% éducation artistique et culturelle

Les arts et la culture prennent part à la pluralité et à la richesse des apprentissages des élèves. Contribuant à la dimension sensible de l'éducation, ils participent à l'épanouissement des jeunes, comme à la capacité à penser par soi-même et à apprendre à s'exprimer. Parce que l'éducation aux arts et à la culture œuvre à l'émancipation de chacun, elle est indispensable à la démocratisation culturelle et à l'égalité des chances.

L'académie de Bordeaux se mobilise donc afin que 100% des élèves bénéficient d'une action d'éducation artistique et culturelle (EAC) pour l'année scolaire 2020-2021. Un catalogue d'offres académiques a été construit avec les partenaires culturels et les établissements scolaires ont pu identifier les initiatives artistiques et culturelles qu'ils souhaitent mettre en place dans le cadre d'un appel à projet.

Les équipes éducatives mèneront cette année leurs projets sur plusieurs axes :

- Des projets autonomes émanant des établissements scolaires;
- Des actions académiques qui offrent des démarches « clé en mains » et reposent sur des partenariats déjà organisés;
- Un dispositif de résidences artistiques ou scientifiques de médiation en milieu scolaire;
- Des ateliers de pratique artistique et scientifique pour les enseignants et élèves volontaires.

Dans l'académie de Bordeaux, on compte déjà dans le 2^d degré près de 3 000 projets provenant de 426 établissements (publics et privés), impliquant environ 137 000 élèves. À titre d'exemple :

- En Dordogne : 552 projets dans 62 établissements concernant 29 189 élèves ;
- En Gironde: 1 259 projets dans 176 établissements pour 51 197 élèves.

DONNER LE GOÛT DU SPORT ET DE LA CULTURE À TOUS LES ÉLÈVES

L'ESSENTIEL

- Depuis la création du label Génération 2024, 264 établissements ont été labelisés dans l'académie de Bordeaux.
- L'académie de Bordeaux se mobilise donc afin que 100% des élèves bénéficient d'une action d'éducation artistique et culturelle (EAC) pour l'année scolaire 2020-2021.

Fédérer autour des Jeux olympiques avec la labellisation Génération 2024

Le label Génération 2024 invite les écoles, établissements scolaires, de formation professionnelle et universités volontaires à :

- renforcer l'offre sportive scolaire et la conjuguer avec l'offre sportive en club;
- permettre aux clubs sportifs locaux d'utiliser les installations sportives de l'école, de l'établissement, etc.;
- participer à des événements promotionnels olympiques et paralympiques durant l'année scolaire, universitaire :
- accompagner, accueillir des sportifs de haut niveau, bénéficier de leur parrainage.



À la rentrée 2020, 146 établissements supplémentaires sont labelisés dans l'académie de Bordeaux, c'est plus de deux fois plus que l'année précédente (118 établissements labelisés en 2019). Depuis la création de ce label, l'académie compte donc 264 établissements : 140 écoles, 95 collèges et 29 lycées. L'objectif national est d'atteindre 20 % d'écoles et établissements labellisés à l'horizon 2024.

En route vers le 100% éducation artistique et culturelle

Les arts et la culture prennent part à la pluralité et à la richesse des apprentissages des élèves. Contribuant à la dimension sensible de l'éducation, ils participent à l'épanouissement des jeunes, comme à la capacité à penser par soi-même et à apprendre à s'exprimer. Parce que l'éducation aux arts et à la culture œuvre à l'émancipation de chacun, elle est indispensable à la démocratisation culturelle et à l'égalité des chances.

L'académie de Bordeaux se mobilise donc afin que 100% des élèves bénéficient d'une action d'éducation artistique et culturelle (EAC) pour l'année scolaire 2020-2021. Un catalogue d'offres académiques a été construit avec les partenaires culturels et les établissements scolaires ont pu identifier les initiatives artistiques et culturelles qu'ils souhaitent mettre en place dans le cadre d'un appel à projet.

Les équipes éducatives mèneront cette année leurs projets sur plusieurs axes :

- Des projets autonomes émanant des établissements scolaires;
- Des actions académiques qui offrent des démarches « clé en mains » et reposent sur des partenariats déjà organisés;
- Un dispositif de résidences artistiques ou scientifiques de médiation en milieu scolaire;
- Des ateliers de pratique artistique et scientifique pour les enseignants et élèves volontaires.

Dans l'académie de Bordeaux, on compte déjà dans le 2^d degré près de 3 000 projets provenant de 426 établissements (publics et privés), impliquant environ 137 000 élèves.

À titre d'exemple :

- En Dordogne: 552 projets dans 62 établissements concernant 29 189 élèves;
- En Gironde : 1 259 projets dans 176 établissements pour 51 197 élèves.

ZOOM: ZOOM: LE DISPOSITIF 2S2C

Créé dans le cadre de la reprise progressive des cours dans les écoles et les collèges, le dispositif Sport-Santé-Culture-Civisme (2S2C) a pour objectif d'offrir aux élèves des activités éducatives, sportives et culturelles sur le temps scolaire, pour compléter le travail en classe et/ou à la maion.

Dans l'académie de Bordeaux, 163 communes se sont engagées dans le dispositif et près d'un millions d'euros ont été attribués en appui aux projets.







PARACHEVER LA GRH DE PROXIMITÉ

L'ESSENTIEL

- Le Ministère s'est engagé dans une politique de gestion des ressources humaines (GRH) visant à ce que tous les personnels qui le souhaitent puissent bénéficier, au plus près de leur lieu d'activité, d'un accompagnement personnalisé dans leurs démarches.
- Cela se traduit par la création d'un réseau de conseillers de ressources humaines de proximité, opérationnel depuis le 15 juin 2020 dans l'académie de Bordeaux.
- 5 référents départementaux et 25 conseillers RH de proximité ont été recrutés pour tout le territoire académique.

UNE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES DE PROXIMITÉ

Conformément au cadrage national, l'académie de Bordeaux s'est engagé dans une gestion des ressources humaines (GRH) de proximité qui se traduit par :

- Le développement d'un service personnalisé d'accompagnement, de conseil et d'information à destination de tous les personnels, quel que soit leurs corps d'appartenance et leurs fonctions;
- L'engagement d'un travail particulier pour tous les corps d'encadrement qui doivent pouvoir trouver dans ce service un appui managérial de premier niveau.



Les conseillers RH de proximité

Véritables acteurs de terrain au service des personnels, les conseillers RH de proximité ont été sélectionnés dans toute l'académie pour couvrir le territoire. Leurs missions sont :

- D'accompagner les agents dans leur évolution professionnelle;
- De soutenir les personnels en difficultés (victimes de violences, harcèlement, situations conflictuelles...);
- De faciliter l'accès aux services d'action sociale et de santé;
- D'aider à la création et l'animation de réseaux personnels.

Au total 25 conseillers RH de proximité ont été recruté. Ces personnels restent en fonction dans leur établissement ou service et cumulent leur mission de ressources humaines, estimée à 10% de leur temps de travail.

Chaque conseiller a bénéficié en juin d'un cycle de formation, axé notamment sur la conduite d'entretien et l'écoute active. Les agents peuvent prendre rendez-vous en ligne avec leur conseiller le plus proche.

Des référents départementaux

Afin de coordonner l'activité de ressources humaine entre les gestionnaires des services et les conseillers RH de proximité, cinq référents départementaux RH de proximité ont été recrutés.

Positionnés au sein des directions des services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN), ils permettent d'assurer l'appui managérial de premier niveau pour les personnels de direction et les corps d'inspection des 1er et 2nd degrés (indicateurs de ressources humaines, formations spécifiques, écoute...).



MIEUX FORMER LES PROFESSEURS

L'ESSENTIEL

- Cette rentrée scolaire est marquée par une évolution qualitative de la formation des professeurs à travers la mise en œuvre du schéma directeur de la formation continue 2019-2022
- Dans le premier degré, des formations sont proposées dans le cadre du déploiement simultané des plans français et plans mathématiques.
- Une enquête sur les attentes en formation des professeurs de collège sera proposée en ligne dès le mois de septembre.
- Dans les lycées, la priorité est donnée à l'accompagnement des réformes en cours, transformation de la voie professionnelle et réforme du baccalauréat 2021, notamment avec l'arrivée de la nouvelle épreuve du grand oral.

Dans le premier degré

Les plans français et mathématiques vont être simultanément déployés dans le premier degré. Ces deux dispositifs de formation, déclinés à l'échelle nationale, concerneront chaque année, par rotation, un tiers des professeurs des écoles. Les formations sont organisées au sein d'un groupe réduit de six à huit professeurs des écoles (les constellations) et visent un triple objectif :

- rendre les professeurs pleinement acteurs de leur formation en les associant à la définition des thématiques et des modalités de travail.
- fonder la formation sur le contexte local d'enseignement (les classes deviennent les lieux de formation) afin de trouver des réponses pédagogiques adaptées aux besoins des élèves.
- faire du formateur un accompagnateur, qui guide mais, surtout, écoute, propose, anime.

Dans les collèges

Les zones d'animation pédagogiques (ZAP) et les établissements scolaires constitueront les espaces privilégiés de formation afin d'aborder là aussi les problématiques éducatives et pédagogiques au plus près des besoins des élèves. Les contextes de formation pourront être disciplinaires, pluri disciplinaires ou pluri catégoriels.

Une attention particulière est apportée cette année aux attentes en formation des professeurs de collège via une enquête en ligne qui leur sera proposée dès le mois de septembre.

Dans les lycées

La priorité est donnée à l'accompagnement des réformes en cours, transformation de la voie professionnelle et réforme du baccalauréat 2021. En cohérence avec les démarches qualitatives impulsées dans le premier degré et au collège, un certain nombre de dispositifs de formation (enseignement en co-intervention, pratiques de l'oral en classe, laboratoire d'analyse de l'activité en classe) se

déclineront au plus près des gestes professionnels des enseignants dans leurs classes. Dans le contexte de réforme structurelle de la voie générale (classes de première et de terminale) et de mise en œuvre des familles de métier au niveau de la seconde professionnelle, l'éducation à l'orientation constituera une priorité forte de formation des professeurs de lycée tout au long de cette année scolaire



FOCUS : UN IMPORTANT DISPOSITIF DE FORMATION POUR LE BACCALAURÉAT 2021

La création d'une nouvelle épreuve au baccalauréat général et technologique, le grand oral, justifie le déploiement d'un important dispositif de formation. Dans un premier temps, seront formés à l'automne les professeurs de spécialité afin de bien accompagner les élèves dans le choix des deux questions préparées pour l'épreuve. Dans un deuxième temps, sera déployée de janvier à mars une offre de formation collective portant sur la dimension transversale et pluridisciplinaire du développement des compétences orales des lycéens : le renforcement des pratiques orales dans le quotidien de la classe, l'accompagnement individuel des élèves dans la préparation d'un oral d'examen, le développement des pratiques médiatiques (productions de différents genres radiophoniques, contributions à des débats et des échanges dans le cadre de la démocratie lycéenne) et l'apport de la dimension artistique et sensible à l'expression orale.

Enfin, seront formés dans un troisième temps l'ensemble des professeurs amenés à siéger comme membres du jury de cette nouvelle épreuve afin de garantir une parfaite maîtrise par tous des critères d'évaluation du grand oral.

12

FAVORISER LA MOBILITÉ INTERNATIONALE DES PROFESSEURS ET DES PERSONNELS ADMINISTRATIFS

L'ESSENTIEL

- L'académie de Bordeaux encourage les personnels enseignants, d'encadrement et administratifs à se former en Europe en participant aux programmes nationaux proposés France Education international (FEI) ou programmes européens Erasmus+ dans l'objectif d'améliorer la qualité du système éducatif.
- Le plan académique de formation invite les enseignants à prendre connaissance et à s'approprier les modalités de formation en Europe ainsi que les possibilités de coopération internationale.

Quel type formation pour qui?

Les personnels éducatifs premier et second degrés, d'enseignement général et d'enseignement professionnel, les personnels non éducatifs (chefs d'établissement, personnels administratifs, cadre du rectorat) peuvent ainsi participer à des stages de courte durée (une ou 2 semaines) de perfectionnement linguistique ou séjours d'observation dans des établissements scolaires ou auprès des partenaires institutionnels européens.

Quelle plus-value?

Ces mobilités apportent une réelle plus-value aux personnes et aux établissements scolaires :

- Elles favorisent l'échange et la découverte de systèmes éducatifs différents et participent à l'enrichissement des pratiques professionnelles et au développement personnel;
- Elles permettent une distanciation par rapport à l'exercice du métier et favorisent l'ouverture culturelle et la citoyenneté internationale.
- Elles accompagnent activement l'internationalisation des établissements en stimulant une dynamique au sein des communautés éducatives (construction de partenariats, enrichissement de l'offre pédagogique au bénéfice des élèves).

Positionnement de l'académie de Bordeaux dans les programmes de formation Erasmus+

Dans le cadre du programme Erasmus+ 2014-2020, l'académie de Bordeaux a obtenu plus d'1 million d'euros pour former en Europe près de 600 personnels.

Pour la rentrée 2020 : l'académie de Bordeaux dispose de 5 projets en cours permettant à des personnels 1er degré de réaliser des stages de perfectionnement linguistique, mais aussi permettant à des personnels de FP, des cadres du rectorat et chefs d'établissement d'effectuer des séjours d'observation sur diverses thématiques (école inclusive, accueil des migrants, bi diplomation, formation DNL...)

Perspectives futures : le nouveau programme Erasmus+ 2021-2027 va amener de nouvelles perspectives en positionnant la mobilité des personnels au niveau de la région académique.







13

RESPECTER AUTRUI ET S'ENGAGER POUR LA RÉPUBLIQUE

L'ESSENTIEL

- L'un des objectifs majeurs de l'École de la République consiste à transmettre des savoirs et des valeurs essentielles pour vivre en société. Cela passe par le respect de soi et des autres, le dialogue et la capacité à débattre qui s'acquièrent chaque jour en classe et ce dès l'école maternelle.
- Sur l'année scolaire 2019-2020, ce sont 329 ambassadeurs lycéens de lutte contre le harcèlement qui ont été formés dans 63 établissements de l'académie. L'objectif pour 2020-2021 est de former 800 nouveaux ambassadeurs.
- Service civique: dans l'académie de Bordeaux, 3 861 jeunes ont été accueillis depuis la création du dispositif donc 769 en 2019.

Lutter contre le harcèlement

L'École doit avant tout être un lieu de la confiance, du respect d'autrui et du bienêtre. Tous ces éléments constitutifs d'un climat scolaire serein doivent permettre à tous les élèves de s'épanouir dans leurs apprentissages et de développer le meilleur d'eux-mêmes.

La prévention et la lutte contre le harcèlement entre pairs nécessite une mobilisation globale au sein des établissements : tous les adultes doivent être sensibilisés et vigilants sur cette question, mais les élèves doivent également être impliqués que pour que la prévention soit efficace.

Des ambassadeurs contre le harcèlement

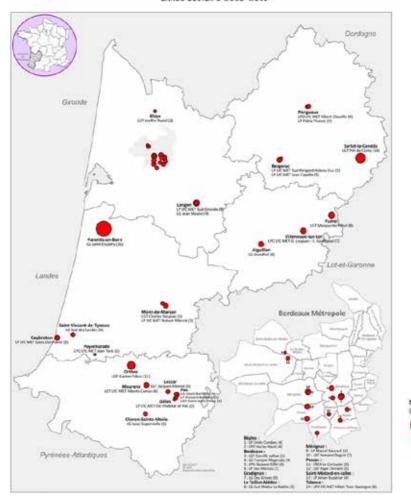
La formation des ambassadeurs collégiens et lycéens est un véritable enjeu de la prévention par les pairs. À l'issue de journées de sensibilisation et de formation menées dans les établissements de l'académie, les collégiens et lycéens peuvent engager volontairement pour devenir des ambassadeurs contre le harcèlement.

Leur rôle est de mettre en place un projet de sensibilisation sur la problématique du harcèlement entre pairs. Les projets sont libres, laissés à l'appréciation des élèves en fonction des besoins identifiés et du contexte local, en lien avec l'adulte ressource ayant lui aussi participé à la formation.

S'ils le souhaitent, les ambassadeurs lycéens contre le harcèlement peuvent intervenir au quotidien en tant qu'élèves ressources dans leur établissement et être identifiés comme tels. Ils peuvent ainsi signaler les situations problématiques dont ils ont connaissance aux adultes de leur établissement, lesquels prendront en charge le règlement de la situation, en les associant le cas échéant, si cela est utile et opportun.

Dans notre académie, 329 jeunes ont été formés en 2019-2020 contre 221 en 2018-2019 sur l'ensemble du territoire. Ils sont une ressource importante dans la politique académique de prévention et leur engagement sera mis à l'honneur lors de la prochaine journée nationale de lutte contre le harcèlement en novembre prochain.

Répartition des "ambassadeurs de lutte contre le harcèlement" année scolaire 2018-2019



NON AU HARCÈLEMENT

ZOOM : LE PRIX NON AU HARCÈLEMENT 2020

Le prix Non au Harcèlement fait partie des 10 mesures lancées à la rentrée 2019 par le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports pour lutter contre le harcèlement entre élèves. À destination des élèves du 1^{er} et 2^d degré, ce concours donne l'occasion à des classes de s'exprimer collectivement sur cette thématique par la création d'une affiche ou d'une vidéo. Les lauréats et les coups de cœur de l'académie sont à retrouver sur le site www.ac-bordeaux.fr.

L'engagement par le Service civique



Le Service civique fête cette année ses 10 ans !

Depuis sa création, plus de 430 000 jeunes volontaires de 16 à 25 ans. Accessible sans condition de diplôme, le Service civique est un engagement volontaire au service de l'intérêt général. Indemnisé 573€ net par mois il peut être effectué auprès d'associations, de collectivités territoriales ou encore d'établissements publics (musées, collèges, lycées...) sur une période de 6 à 12 mois, en France ou à l'étranger.

Dans l'académie de Bordeaux, 3 861 jeunes ont été accueillis depuis la création du dispositif donc 769 en 2019.

Le Service civique constitue l'une des composantes majeures de la troisième étape du Service national universel (SNU) dédiée à l'engagement volontaire des jeunes sur plusieurs mois au service de l'intérêt général.

CONSTRUIRE L'ÉCOLE ET L'ÉTABLISSEMENT DURABLE

L'ESSENTIEL

- Depuis près d'une dizaine d'années, de nombreux établissements de l'académie se sont engagés dans des démarches de développement durable et obtiennent le label E3D (école/établissement en démarche de développement durable).
- En 2019-2020, 89 écoles et établissements ont obtenu le label E3D pour un total de 177 établissements dont la labellisation est active dans l'académie de Bordeaux.
- Les élèves deviennent des acteurs majeurs de la transition écologique dans les écoles, collèges et lycée avec l'élection et l'action des éco-délégués.

Le label E3D

Ce label d'école ou établissement en démarche de développement durable (E3D) est attribué aux écoles, collèges ou lycées généraux, technologiques ou professionnels, mais aussi aux centres de formation, qui entrent dans une démarche globale de développement durable.

Cette année scolaire, 89 ont obtenu le label dans l'académie, portant à 177 le nombre de labellisations actives, soit plus de deux fois plus qu'en 2018-2019, dont :

- 22 en Dordogne;
- 88 en Gironde;
- 15 dans les Landes ;
- 22 en Lot-et-Garonne ;
- 30 dans les Pyrénées-Atlantiques

Répartition des établissements labelisés E3D dans l'académie

- 45 écoles ;
- 60 collèges ;
- 34 lycées et établissements régional d'enseignement adapté (EREA);
- 19 réseaux.

La liste des établissements labelisés est disponible en ligne sur www.ac-bordeaux.fr.

Les élèves acteurs du développement durable

Il est important que les élèves soient les premiers acteurs de la question écologique dans l'espace scolaire. Depuis la rentrée 2019, des élections d'éco-délégués se déroulent fin septembre dans les classes de collège et de lycée. Premiers acteurs de la question écologique en milieu scolaire, ces éco-délégués jouent un rôle essentiel de sensibilisation et de mobilisation pour faire des collèges et lycées des espaces de biodiversité, à la pointe de la lutte contre le réchauffement climatique.

Les missions des éco-délégués sont de :

- Sensibiliser leurs camarades aux gestes quotidiens qui permettent de lutter contre le réchauffement climatique (éteindre les lumières, tri des déchets de la classe);
- Identifier les projets contribuant à améliorer la biodiversité, diminuer l'impact énergétique de l'établissement, promouvoir des gestes éco-responsables de l'ensemble de la communauté éducative, lutter contre le gaspillage ou encore promouvoir une action sur le territoire environnant l'établissement.

ZOOM : DES PROJETS MENÉS DANS LE CADRE DU LABEL E3D ET PAR LES ÉCO-DÉLÉGUÉS



Au collège Pierre-Fanlac de Belvès en Dordogne, les élèves ont travaillé sur le thème du gaspillage alimentaire : durant leur projet, ils ont créé une plateforme interactive intitulée « La terre n'est pas dans son assiette », dans laquelle ils se questionnent sur les dérives de notre alimentation.

Voir le projet sur le site de l'académie www.ac-bordeaux.fr dans la rubrique actualité : https://bit.ly/2N3aAoQ

Le lycée des métiers Sud-Gironde de Langon en Gironde a lancé un projet écologique de recyclage de mégots. Les élèves sont partis d'un constat visuel simple : les abords de l'établissement étaient envahis de ces déchets polluants et peu accueillants. L'objectif a donc été d'éduquer leurs camarades au simple geste de jeter leur cigarette dans un cendrier. Pour cela ils ont fabriqué des cendriers participatifs proposant des questions-sondages : un véritable succès. Ils ont en parallèle lancé un « bottle challenge ». Le principe : collecter un maximum de mégots dans des bouteilles plastiques sur un temps imparti, soit 1 heure. Cela permettait à la fois de ramasser les mégots dans la nature et également ensuite, de mettre au recyclage des bouteilles trouvées. Près de 10 kg de mégots collectés ce jour-là.



DÉVELOPPER LE NUMÉRIQUE ÉDUCATIF

L'ESSENTIEL

- Le ministère a lancé en juin 2020 une démarche de consultation qui conduira à la tenue d'états généraux du numérique pour l'éducation, les 4 et 5 novembre 2020 à Poitiers.
- L'éducation au et par le numérique poursuit son développement cette année encore, la période que nous venons de traverser ayant d'autant plus confirmé l'importance du développement des compétences numériques.

Des états généraux du numérique pour l'Éducation

À la demande du ministre, des états généraux du numérique pour l'Éducation sont organisés pour tirer tous les enseignements des conditions dans lesquelles s'organise la continuité pédagogique, éducative et administrative, valoriser les réussites et renforcer la stratégie numérique du ministère. Ils sont organisés autour de plusieurs chantiers menés en parallèle et de façon articulée :

- Des retours d'expérience en académie ;
- Une concertation nationale lancée le 26 juin avec l'ouverture du site de cette concertation : https://etats-generaux-du-numerique.education.gouv.fr/;
- Une concertation sous forme d'états généraux du Numérique dans tous les territoires entre le 14 septembre et le 16 octobre :
- Des états généraux du Numériques nationaux à Poitiers les 4 et 5 novembre 2020, autour d'une grande conférence nationale et internationale.

L'ensemble de la démarche est structuré autour des cinq publics que sont les élèves, les parents, les enseignants, les cadres et les agents, autour de cinq thématiques :



- Égal accès au numérique pour tous ;
- Enseigner et apprendre avec le numérique ;
- Un numérique responsable et souverain ;
- Gouvernance et anticipation ;
- Travailler ensemble autrement, collaborer.

Pour l'académie de Bordeaux, les états généraux du numérique territorialisés se dérouleront sur deux échelles :

- Lors des réunions de rentrée auprès des inspecteurs d'académie (IA-IPR) et des inspecteurs de l'Éducation nationale (IEN) dans les 25 zones d'animation pédagogique.
- Au niveau départemental, avec l'organisation le 14 octobre dans chacun des cinq départements, mais aussi dans l'ensemble des départements des académies de Poitiers et Limoges, d'une journée d'échange, de débats et de réflexion qui réunira des représentants des cinq publics mentionnés ci-dessus.

L'objectif est de formuler des propositions concrètes en matière de numérique pour l'éducation en vue des états généraux du numérique nationaux des 4 et 5 novembre.

Développer les compétences numériques des élèves

La période que nous venons de traverser a confirmé l'importance du développement des compétences numériques de nos élèves. L'année 2019-2020 a été celle du début du déploiement du cadre de référence des compétences numériques (CRCN) et de PIX en vue de la certification des compétences numériques des élèves, qui devient obligatoire en fin de cycle 4 et en terminale (décret du 30 août 2019).

L'académie de Bordeaux est une académie pilote pour la mise en œuvre de la certification des compétences numériques. La délégation académique au numérique éducatif (DANE) conduit ce déploiement depuis deux ans en proposant un accompagnement des établissements au plus près des besoins des établissements.

Pix : la certification des compétences numériques des élèves



Pix est un service public en ligne qui permet d'évaluer, de développer et de certifier ses compétences numériques. Son rôle aux côté du système éducatif est d'amener à chaque élève à mesurer, développer et valoriser ses compétences qui sont essentielles pour le plein exercice de sa citoyenneté, son insertion professionnelle et sa vie de tous les jours.

Parmi les services proposés par Pix :

- La plateforme Pix Orga, un service gratuit pour les collèges et lycées, a été proposée aux enseignants pour faciliter l'évaluation des compétences numériques et le suivi pédagogique des élèves;
- La certification Pix au collège et au lycée: à partir de l'année scolaire 2020-2021, elle est désormais obligatoire pour les élèves de 3° et de terminale.

Calendrier:

- Avant les vacances de la Toussaint : tous les élèves passent un premier texte de positionnement Pix adapté à chaque niveau.
- Du 4 janvier au 5 mars 2021 : certification des élèves de Terminale, de CAP et des étudiants en 2ème année de STS et de CPGE.
- Du 8 mars au 12 mai : certification des élèves de 3ème.

Des formations pour les établissements

Pour accompagner les établissements dès début novembre pour l'activation et l'utilisation de la plateforme pédagogique d'accompagnement des élèves Pix Orga, la DANE de l'académie de bordeaux a proposé différents wébinaires :

- Un webinaire « déployer Pix et le CRCN en EPLE » organisé sur deux sessions les 27 et 28 mai 2020 a rassemblé 112 participants en tout;
- Un webinaire « accompagner les élèves avec Pix Orga » organisé le 12 juin avec 81 participants.

Au total, 370 établissements (67,8%) ont activé la plateforme pédagogique de suivi des élèves Pix Orga et 150 000 élèves (55%) ont commencé à construire leur profil. En France, 1 000 000 de citoyens se sont connectés à Pix.

Malgré l'épidémie de COVID, qui a compromis de nombreux projets, des certifications, pour des établissements « pionniers », ont pu être conduites dès cette année.

ASSURER LA SÉCURITÉ DES ÉLÈVES

L'ESSENTIEL

- Un protocole sanitaire a été établi par le ministère en juillet dernier relatif au fonctionnement des écoles et établissements dans le contexte de Covid-19 à compter de la rentrée scolaire 2020-2021.
- Le masque est obligatoire dès la rentrée du 1^{er} septembre 2020 dans les espaces clos pour tous les adultes et pour les enfants à partir du collège.
- Dans le cadre des consignes du plan Vigipirate, les écoles et établissements réalisent chaque année des exercices « attentatintrusion ».

Une rentrée dans un cadre serein

Sauf exceptions locales et situations étudiées au cas par cas en lien avec autorités sanitaires, tous les élèves reprendront le chemin des classes le 1^{er} septembre.

Afin de garantir la santé des élèves et des personnels, la rentrée sera assurée dans le respect des règles sanitaires dans les écoles et les établissements scolaires. Le guide sanitaire pour la rentrée scolaire dans le contexte du Covid-19 sanitaire, qui sera appliqué dans toutes les écoles et les établissements, a ainsi pour objectif la protection et l'éducation pour tous.

Lire le protocole : https://www.education. gouv.fr/coronavirus-covid-19-informations-et-recommandations-pour-les-etablissements-scolaires-les-274253

Gestion des masques dans les écoles

L'Éducation nationale s'est engagée à fournir des masques pour ses personnels. Près de 3 600 000 masques ont été déjà commandés et livrés dans l'académie de Bordeaux, pris en charge sur le budget de l'État.

Dès la rentrée 2020, l'ensemble des personnels du 1er et 2^d degrés et des services académiques pourront bénéficier de masques :

- Une plateforme de commande en ligne sera mise à disposition des collèges et lycées pour qu'ils effectuent leurs commandes de masques en tissus;
- La gestion des masques chirurgicaux à destination de la médecine de prévention ou des infirmeries scolaires sera assurée directement par l'académie.

Il appartiendra aux familles d'équiper les élèves. Un stock de sécurité correspondant à 10% des élèves sera constitué pour les écoles élémentaires, collèges et lycées.

La sécurité : une priorité

Tous les établissements de l'académie de Bordeaux ont pour consigne de mettre à jour leur plan particulier de mise en sûreté (PPMS) « attentant-intrusion », avec un objectif fixé de 100% de plans à jour avant le 15 novembre 2020. En juin 2020, 80,8% des établissements publics et privés de l'académie ont mis à jour leur PPMS AI.

De plus, au moins un exercice par an doit être réalisé dont un impérativement avant le 18 octobre 2020. En juin, 67,8% des établissements publics et privés de l'académie ont réalisé leur exercice.

ÉTENDRE LES CAMPUS DES MÉTIERS ET DES QUALIFICATIONS

L'ESSENTIEL

- L'objectif des campus des métiers et des qualification (CMQ) est de renforcer les coopérations entre le système éducatif et le monde économique, au service de l'insertion professionnelle des jeunes.
- Sur le territoire national, ce label a été attribué à 95 campus des métiers et des qualifications dont 8 dans la région académique Nouvelle-Aquitaine et 4 dans l'académie de Bordeaux.
- Le campus des métiers et des qualifications « Maintenance en environnement sensible » de Blaye en Gironde fait partie des 23 premiers campus d'excellence du territoire, le premier dans la région académique Nouvelle-Aquitaine.

Le label campus des métiers et des qualifications

Les campus des métiers et des qualifications (CMQ) regroupent des établissements d'enseignement secondaire et d'enseignement supérieur, de formation initiale ou continue. Ils sont construits autour d'un secteur d'activité d'excellence correspondant à un enjeu économique national ou régional soutenu par la collectivité et les entreprises.

- Campus des métiers et des qualifications Aérocampus Aquitaine (Latresne en Gironde);
- Campus des métiers et des qualifications Forêt-bois d'Aquitaine (Saint-Paul-les-Dax dans les Landes);
- Campus des métiers et des qualifications Maintenance en environnement sensible Nouvelle-Aquitaine (Blaye en Gironde);
- Campus des métiers et des qualifications Cuir, textile, mode et luxe (Thiviers en Dordogne);
- Campus des métiers et des qualifications
 Construction durable et éco-réhabilitation (Felletin dans la Creuse);



- Campus des métiers et des qualifications Génie civil et infrastructures intelligentes (Egletons en Corrèze);
- Campus des métiers et des qualifications Aéronautique Poitou-Charentes;
- Campus des métiers et des qualifications production culinaire terre mer et gastronomie en Poitou-Charentes.

L'ambition est aujourd'hui de faire émerger une nouvelle génération de campus de créer des Campus d'excellence, fédérateurs et puissants, dans tous les territoires.

Le campus de Blaye obtient le label campus d'excellence

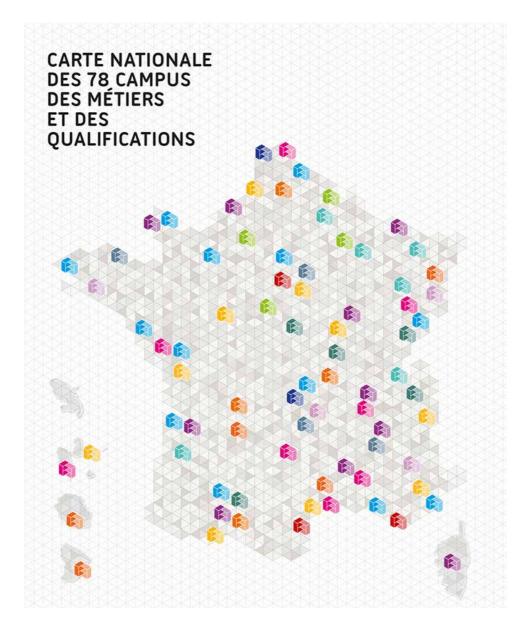
La liste des 23 premiers lauréats des appels à projets Campus des métiers et des qualifications d'excellence et PIA 3 a été dévoilée le 6 février 2020. Parmi eux, le campus des métiers et des qualifications « Maintenance en environnement sensible » de Blaye en Gironde a été retenu pour un financement dans le cadre du Programme d'investissement d'avenir (PIA).

Porté par le lycée professionnel de l'Estuaire à Blaye, en étroit partenariat avec le Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine et de nombreux partenaires publics et économiques*, le projet présenté par le campus des métiers et des qualifications de Blaye se veut ambitieux et cohérent avec les enjeux économiques locaux touchant aux filières du nucléaire, de la chimie et de la pharmacie.

Parmi les actions phares du projet prévues sur 10 ans :

- Label « Environnement sensible » : action de formation courte pour « colorer » jeunes et public adulte aux secteurs du Campus et les rendre employables rapidement;
- Fémin'Industrie®: action de sensibilisation des jeunes collégiennes aux métiers de l'industrie par des visites de sites et des participations à des jeux;
- Création d'une licence professionnelle « Déconstruction de sites sensibles, dépollution et gestion de déchets ».

*Publics: GRETA CFA Aquitaine, GIE Atlantique, Cluster E-Clide, université de Bordeaux, Centre d'études nucléaire de Bordeaux Gradignan. Économiques: EDF, CCCP, B&A Prod, Maser Engineering, IFCEN, ADAIAQ-CFAI Aquitaine. Autres structures engagées: Pôle emploi, Eludice.



LA RÉGION ACADÉMIQUE NOUVELLE-AQUITAINE

L'ESSENTIEL

■ La création des régions académiques découle de l'application du cadre général fixé par la loi du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions. La région académique Nouvelle-Aquitaine comprend les académies de Bordeaux, Limoges et Poitiers. Chaque académie conserve ses contours, son organisation et ses missions.

La région académique a pour ambition :

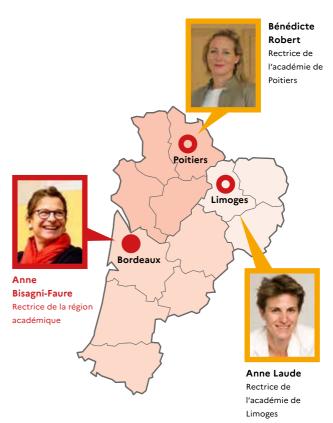
- D'apporter une meilleure qualité de services aux élèves, étudiants et à leurs familles;
- De garantir une qualité de vie au travail à l'ensemble des personnels ;
- De renforcer le pilotage pédagogique de proximité au cœur des enjeux locaux et des besoins spécifiques des élèves et de leurs familles.

Une cohérence consolidée au niveau régional

Dans le cadre de la nouvelle gouvernance des services déconcentrés qui est entrée progressivement en vigueur à partir du 1er janvier 2020, les compétences des 13 recteurs des régions métropolitaines ont été renforcées.

La région académique constitue l'échelon de mise en cohérence des politiques éducatives régionales en particulier pour les questions requérant une coordination avec la région ou le préfet de région dans les domaines suivants :

- Formation professionnelle;
- Apprentissage;
- Orientation tout au long de la vie professionnelle;
- Définition du schéma prévisionnel des formations des établissements publics locaux d'enseignement;
- Enseignement supérieur et recherche ;
- Service public numérique éducatif;
- Utilisation des fonds européens ;
- Contribution aux contrats de plan État-Région.



Un recteur délégué pour l'Enseignement supérieur, la Recherche et l'Innovation



Par décision du conseil des ministres du 5 février 2020, Claudio Galderisi est nommé recteur délégué pour l'Enseignement supérieur (ESRI), la Recherche et l'Innovation de la

région académique Nouvelle-Aquitaine. Il a pris ses fonctions le mardi 11 février 2020. Professeur de langues et littératures françaises de Moyen-Âge à l'université de Poitiers, il présidait depuis 2017 l'association Qualité de la science française (QSF).

Le recteur exerce les missions qui lui sont déléguées par la rectrice de région académique, chancelière des universités, en lien avec les rectrices des académies de Limoges et de Poitiers. Il est en charge des dossiers relevant de l'enseignement supérieur et de la recherche dans la région académique et a la responsabilité de piloter ces dossiers, de les instruire et de les finaliser. Il assure le suivi et l'accompagnement des établissements de l'enseignement supérieur et de la recherche du territoire, veille au lien entre l'enseignement scolaire et le supérieur, fait le suivi des instituts nationaux du professorat et de l'éducation (INSPE). Il est assisté par le délégué régional pour la recherche et la technologie (DRRT) et gère les opérations immobilières de l'ESRI.

De nouveaux services régionaux

Pour assurer la continuité des actions dans la région académique et leur cohérence, de nouveaux services multi-sites ont été créés, avec la présence d'équipes en proximité des établissements et des usagers. Chaque site académique assure la gestion des missions pour l'ensemble de la région.

Ces services régionaux placés sous l'autorité de la rectrice de la région académique ont commencé à se mettre en place dès le début de l'année 2020. Trois services pédagogiques sont déjà opérationnels :

- La délégation régionale académique à la formation initiale et continue et à l'apprentissage (DRAFPICA) à Bordeaux;
- La délégation régionale académique de l'Insertion, de l'Orientation et de la lutte contre le décrochage scolaire (DRAIOLDS) à Limoges :
- La délégation régionale académique du Numérique Éducatif (DRANE) à Poitiers.

Dès le 1^{er} septembre 2020, trois nouveaux services seront installés :

- Le service régional de l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation;
- Le service régional de la politique immobilière de l'État;
- Le service régional académique des achats de l'État

D'autres services sont en cours de création et seront officiellement installés durant l'année scolaire 2020-2021

INFO: UN MAILLAGE DE PROXIMITÉ RESSERRÉ

La mise en œuvre de ces évolutions est accompagnée au niveau des ressources humaines : dispositif académique d'accueil et d'information, accompagnement individuel et collectif par la DRH, mesures de facilitation, plate-forme régionale d'appui interministériel à la GRH, dispositifs indemnitaires, développement de la GRH de proximité (réseaux de correspondants RH locaux et de référents départementaux).

CHIFFRES CLÉS

DANS LA RÉGION ACADÉMIQUE DE NOUVELLE-AQUITAINE



Les élèves et les étudiants

1 129 002

élèves et étudiants dont :

465 058 dans le premier degré (maternelles et élémentaire)

273 839 en

en collège

141 319

en lycée, technologique et polyvalent

39 422

en lycée professionnel

208 124

étudiants



Les personnels

91 093

personnels parmis lequels:

67 996 enseignants

28 989 dans le 1er degré

39 007 dans le 2^d degré

9 942 personnels encadrement, d'orientation, d'éducation et ATSS

14 282 personnels dans l'enseignement supérieur public



La région Nouvelle-Aquitaine

plus grande région de france mais faiblement densifiée

12 départements

84 000 km² de superficie

6 millions d'habitants

4e **région** la plus peuplée de France

9,4% de la population nationale



Les écoles, les établissements scolaires, les universités et les établissements d'enseignement supérieur

4 861 écoles

(maternelles et élémentaires)

636 collèges

196 lycées généraux et technologiques

135 lycées généraux et technologiques

6 universités

9 écoles d'ingénieurs

(enseignement supérieur public)

1 Institut d'Études Politiques

(enseignement supérieur public)

NOTES

NOTES



Académie de Bordeaux

Valérie Courrech 06 15 56 12 85

Pauline Gelis 06 23 00 58 55

communication@ac-bordeaux.fr

www.ac-bordeaux.fr